

Zeitschrift: Obstetrica : das Hebammenfachmagazin = Obstetrica : la revue spécialisée des sages-femmes
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 119 (2021)
Heft: 10

Artikel: Histoire de la naissance et intrusion des hommes dans le monde des accouchements
Autor: Huguenin-Virchaux, Mélanie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Histoire de la naissance et intrusion des hommes dans le monde des accouchements

AdobeStock

En Europe, le XVIII^e siècle voit l'intérêt grandissant pour l'obstétrique découler sur une réforme de fond des naissances. Les matrones, qui étaient en charge des accouchements de leur communauté, font l'objet de vives critiques de la part de médecins, qui souhaitent entrer dans ce domaine féminin. Elles seront finalement remplacées par des sages-femmes, dont la profession s'établit au prix de l'intrusion des hommes et des autorités dans la pratique des matrones.

TEXTE :
MÉLANIE
HUGUENIN -
VIRCHAUX

Les XVII^e et XVIII^e siècles voient l'émergence d'une nouvelle conception de la vie et du corps qui va fondamentalement changer l'art des accouchements. Alors que le nombre d'êtres humains n'avait jamais augmenté aussi rapidement, des calculs démographiques estiment – à tort – que l'Europe se dépeuple (Vuille, 2009). Il est considéré alors que ce dépeuplement venait du grand taux de mortalité infantile et de femmes en couches dans toute l'Europe. Selon les autorités, cette perte n'est pas simplement causée par les carences d'hygiène, mais aussi par le manque de formation des matrones, qui touchent au plus près la survie des mères et des enfants. Avant cela, dans les cas de décès de la mère ou du nouveau-né, la matrone n'était jamais mise en cause, car c'était «la facilité, la volonté de Dieu ou les mauvais esprits [qui] constituaient un système d'explication cohérent et suffisant aux yeux de l'entourage des victimes. Pourquoi mettre en cause l'ordre naturel des choses?» (Ferrari-Clément, 1987).

Toutefois, ce principe de l'être humain soumis à un destin incontrôlable dominé par la volonté divine sera reconsidéré par les Lumières, qui imaginent qu'il est possible de maîtriser la vie et sauver les corps au même titre que les âmes (Vuille, 2009) grâce à la science, l'éducation et le progrès. En conséquence, la mortalité des mères et des nouveau-nés est considérée comme moins acceptable (Vuille, 2009) et les matrones sont désignées comme les coupables de ces trop nombreuses morts.

Former les sages-femmes

La solution proposée afin de lutter contre cette dépopulation supposée est la mise en place d'une formation pour les sages-femmes. Jean-André Venel (1740-1791), fondateur de l'école de sages-femmes d'Yverdon (voir portrait), se demande dans son *Précis d'instruction pour les sages-femmes* (1778) pourquoi «le premier des arts nécessaires, cet art qui requiert des lumières et des

talens particuliers seroit-il seul exempt de la nécessité d'être appris?»¹ (Venel, 1778). Il met en avant sa volonté de former des sages-femmes compétentes afin d'en finir avec les pratiques désastreuses des matrones, leurs potions et leurs «formules et procédés magiques» (Olivier, 1939). Les pratiques des matrones sont décrites à l'époque comme de «vrais poisons, qui, bien loin de hater l'accouchement, le rendent plus difficile.» (Tissot, 1761). Certains témoignages font cas de drogues végétales ou animales, ou de croyances, comme celle associant des mérites aux «ristos» (testicules) de poulains noirs séchés et réduits en poudre et consommables sous forme de soupe (Olivier, 1939). La population, souvent dans l'ignorance des pratiques et des savoirs des matrones, était prête à croire à leurs charmes.

Conquérir le monde des accouchements

La mise en place de sages-femmes formées pour remplacer les matrones ne se fait pas que par pure bienveillance ou altruisme. En effet, sous couvert d'une volonté de sauver la population, c'est également le moyen rêvé pour les autorités et les hommes de pénétrer dans ce domaine féminin, dans une volonté de «soustraire au clan des femmes le pouvoir que leur confère la maîtrise d'un domaine vital pour l'avenir de la communauté» (Tendon, 1995). Les autorités se méfient traditionnellement «de cette femme dont la pratique reste souvent secrète, empreinte de magie, voire de sorcellerie, et qui dispose au sein de la communauté rurale d'une audience certaine» (Gélis, 1977a). Les décisions au sein de la communauté étant prises par les hommes, l'accouchement était le seul domaine dont les femmes avaient la charge, et les matrones étaient celles qui se trouvaient au centre de cette vie féminine. La loi commençant d'encadrer leurs pratiques étant rédigée à la même période, les obliger à suivre une formation administrée et gérée par des hommes paraît nécessaire afin de créer des sages-femmes liées à l'Etat et à l'autorité masculine. Dans l'intention d'évincer les matrones et d'entrer dans leur domaine, les autorités et les accoucheurs ou médecins s'attellent à dé-

montrer qu'elles ne possèdent pas la sagesse qui ira de mise avec leur future formation et qu'elles n'agissent pas de manière convenable, critiquant cette réunion féminine à volets clos et la libellant comme une cérémonie désuète (Laget, 1982).

Dénoncer les matrones pour instruire les sages-femmes

Les matrones, ces «demi-habiles» (Lazard, 2010), étaient déjà traitées d'imprudentes par Ambroise Paré à la fin du XVI^e siècle. Au XVIII^e siècle, cela reste le cas en Suisse également, notamment par le juriste Benjamin-Daniel Secrétan, le médecin Samuel Auguste Tissot ou Jean-André Venel dans son *Précis d'instruction pour les sages-femmes* (1778). Dans le cas de ce dernier, c'est surtout son discours préliminaire prononcé lors de l'ouverture du premier cours de son école de sages-femmes à Yverdon en 1778, qui est significatif et représentatif de sa vision des sages-femmes de l'époque. En effet, l'ouverture de son école est pour lui l'occasion de critiquer les matrones et leurs méthodes afin de mettre en avant la nouvelle instruction de ses sages-femmes et les dangers qu'elles pourront éviter. Ces trois hommes vont «intensément exploiter le thème de la

matrone dangereuse et vont multiplier les critiques sévères et parfois excessives à leur rencontre» (Tanner, 2001). Les témoignages sur les accouchements difficiles sont très nombreux dès le milieu du XVIII^e siècle (Gélis, 1977a) et sont utilisés afin de faire la place à une nouvelle génération de sages-

Les décisions au sein de la communauté étant prises par les hommes, l'accouchement était le seul domaine dont les femmes avaient la charge.

femmes associées aux autorités par la loi et par leur nouvelle formation. Le fait de dénoncer ainsi les matrones est le tournant des années 1780, «où le chirurgien accou-



<https://de.wikipedia.org>

Jean-André Venel (1740-1791), médecin suisse, a ouvert la première école de sages-femmes en Suisse romande en 1778.

¹ Les citations sont retranscrites telles qu'écrites au XVIII^e siècle, d'où certaines différences avec l'orthographe contemporaine.



Projet pour le costume de la sage-femme, Livre des Chefs d'Œuvres de la Maîtrise des Tailleurs de Berne, Salomon Erb, 1730

cheur s'identifie au progrès, à la certitude. Pour supplanter les matrones, il doit d'une part les infantiliser et prendre acte de leurs insuffisances et, dans un second temps, les instruire» (Laget, 1982).

Ignorance et danger

Ces hommes s'arrêtent tout d'abord sur les fins malheureuses des accouchements par la faute des matrones. Augier du Fot, un médecin français contemporain de Jean-André Venel, débute son discours préliminaire par un cri du cœur: «Si la naissance d'un enfant doit être un jour de fête pour toute une famille, & même pour tout l'Etat, il n'est malheureusement que trop souvent un jour de deuil dans nos campagnes... Que d'enfants y périssent en venant au monde, ou même avant que de naître, par l'impéritie des Sages-Femmes!» (Augier du Fot, 1784) Il déplore l'ignorance des matrones, qui exercent sans avoir de notions médicales, «conduites par une routine meurtrière & dénuée de tout principe, entraînées par des préjugés aussi funestes

que nombreux, tâtonnent & marchent à l'aveugle» (Augier du Fot, 1784). Dans son *Précis d'instruction pour les sages-femmes*, Venel décrit également les résultats de l'ignorance des matrones, qui mettent en péril la mère en couche et son enfant par leurs manières dépassées, car «une telle perfection acquise par des essais aveugles, ne pourroit l'être qu'aux dépens d'une multitude de victimes» (Venel, 1778). Afin de remédier à leur erreurs médicales, Venel préconise l'instruction pour abolir l'ignorance et l'impéritie. Ce n'est qu'après cette formation que les sages-femmes, décrites comme dociles, mériteront ce «beau titre» (Venel, 1778) de «sage», un titre «auquel les lumières seules donnent des droits, et qui requiert, outre les talents, de l'humanité, de la douceur, des bonnes mœurs, de la probité, de la discrétion, de la sobriété et un grand fond de patience; qualités qui, étant réunies au savoir, rendent l'état de Sage-Femme véritablement respectable, tout comme les défauts contraires le dégradent et l'avilissent.» (Venel, 1778)

Rompre avec la tradition des matrones

Il oppose ici clairement les matrones aux sages-femmes et à leurs lumières, à leur humanité ou à leur douceur. Il faut toutefois reconnaître que ces témoignages sont intéressés et se demander s'ils représentent effectivement la réalité. Beaucoup d'accouchements finissant mal sont décrits, mais combien d'accouchements heureux ne le sont pas? Les témoignages directs des femmes accouchées manquent souvent car elles étaient plus adeptes de la tradition orale, et les témoignages restant sont ceux des autorités et des hommes, médecins ou accoucheurs, qui ont donc tout intérêt à accentuer les mauvaises pratiques des matrones. Cette conduite est à nouveau révélatrice de l'intrusion des hommes dans ce domaine. Toutefois, selon Jacques Gélis (1977a), la précision des témoignages et leur nombre dans les relevés de naissances ou de sépultures ne peuvent que correspondre à une réalité souvent abominable.

Un motif narratif

La description de faits réels par ces hommes de régions différentes à la même période montre un «motif narratif» (Sage-Pranchère, 2009) qui est de donner des exemples terrifiants de naissances difficiles pour les mères et les enfants. Il paraît légitime de dénoncer ces matrones qui mettent en péril la vie de la femme et de l'enfant, mais cela peut aussi être une stratégie des accoucheurs et médecins afin de se distancer d'elles et de se rapprocher d'une tradition médicale assurée, engageant les futures sages-femmes à opérer une rupture avec ces anciennes matrones en se rapprochant de l'instruction qu'ils peuvent leur fournir. Venel en particulier peut être intéressé à démontrer l'utilité de son école et la nécessité d'avoir des sages-femmes instruites en dénonçant les matrones. Lui et Augier du Fot n'hésitent pas à «verser dans le lyrisme et l'emphase pour émouvoir ou horripiler son lecteur» (Sage-Pranchère, 2009) et à user d'exemples très évocateurs, notamment dans la description des matrones et de leurs affreuses pratiques. Venel critique les matrones «qui n'ont embrassé cet état que par occasion, par convenance ou par quelque autre motif analogue, qui n'ont souvent pour tout principe que quelques préjugés funestes» (Venel, 1778). Il dénonce tout particulièrement leur utilisation des

«Les sages-femmes doivent, sans restriction, s'interdire l'emploi des crochets, qui est toujours très-dangereux pour la mère.»

VENEL, 1778

ciseaux pour «coup[er] ou arrach[er] le bras de l'enfant, s'il se présente, au lieu d'aller chercher les pieds» (Venel, 1778), ce qui est également relevé par Augier du Fot (Augier du Fot, 1784) ou le juriste vaudois Secrétan, qui déplore que «des enfans qui auroient pû être heureusement reçeus, arrachés pièce après pièce, et des femmes cruellement martirisées» (Archives du canton de Vaud, 1770).

Le «forceps bienfaisant»

En plus des ciseaux, ces hommes dénoncent le «crochet meurtrier» (Venel, 1778), qu'elles enfonce dans la tête de l'enfant lorsqu'elle est enclavée au lieu de se servir du «forceps bienfaisant, dont elles ignorent jusqu'à l'existence» (Venel, 1778). L'usage de crochets sera d'ailleurs interdit dans la formation de Venel: «Les sages-femmes doivent, sans restriction, s'interdire l'emploi des crochets, qui est toujours très-dangereux pour la mère, en supposant même que l'enfant étant mort, n'exigeât plus de ménagement» (Venel, 1778). Mais par-dessous tout, Venel déplore le fait que ces matrones, «homicidément présomptueuses» (Venel, 1778), mettent en usage ces manières avec la meilleure foi du monde, les appelant même leurs secours et mettant en avant le courage qu'il faut afin d'exécuter ces opérations, alors que ce sont des «instruments homicides, [qui] sont aussi funestes au genre humain que le fléau destructeur de la guerre» (Augier du Fot, 1784). Malgré ces dénonciations, la confiance que les femmes ont accordé aux matrones ne disparaît pas du jour au lendemain, d'autant plus que la sage-femme instruite a la prétention de «faire de son exercice une "profession", et donc à être rémunérée»

(Gélis, 1977a). Les sages-femmes ne sont donc pas les héritières directes des matrones, mais leurs concurrentes, et il s'agit de les faire disparaître au profit de sages-femmes instruites par des médecins et patentées (Vuille, 2009).

Effacer une tradition orale

Afin de rompre totalement avec la tradition des matrones et leur savoir oral, Venel n'en

laisse aucune trace dans son *Précis*. Des traces orales se retrouvaient par exemple chez Louise Bourgeois au XVII^e siècle (voir portrait), afin de rappeler la tradition orale des matrones en utilisant le présent verbal dans ses *Observations diverses* (Bourgeois, 1652), mais elles sont absentes chez Venel. Il n'y a également pas de situations vécues ou de références à la vie quotidienne qui auraient permis à la sage-femme de s'identifier à l'auteur et ainsi recréer un lien matrone-apprentie comme cela était le cas lorsque les connaissances étaient transmises oralement entre femmes du village. Rompant avec cette tradition, Venel décrit les types d'accouchements de manière très mécanique et médicale et détaille sur plus de quarante pages les différentes positions de l'enfant à sa venue. Afin de rompre définitivement avec les matrones et leur domaine exclusivement féminin, il leur rappelle leur devoir de faire appel à un accoucheur lors d'accouchements difficiles, comme cela était préconisé dans leurs serments. Cela les distingue des matrones, trop fières pour leur faire appel: «Lorsque



LOUISE BOURGEOIS

Née à Paris en 1580.

(*Biographie des Sages Femmes célèbres*)
2^e Livraison.

Louise Bourgeois (1563-1636), sage-femme française qui a accouché la reine Marie de Médicis et a rédigé un ouvrage d'obstétrique (Bourgeois, 1652).

<https://fr.wikipedia.org>



La «Machine» de Madame du Coudray, outil d'enseignement par la simulation. Des mannequins de ce type ont été également utilisés en Suisse.

malgré qu'on ait saisi le visage, la tête n'avance pas, après quelques efforts modérés, pour la faire suivre le corps, la sage-femme ne doit pas s'obstiner à tirer, mais demander promptement l'assistance d'un accoucheur.» (Venel, 1778). Venel rappelle ainsi la nouvelle place des hommes dans l'accouchement, au niveau du contrôle et de la formation.

Une formation exclusivement masculine

Les manuels sont rédigés par des hommes afin de servir aux formateurs des sages-femmes, qui seront également tous masculins. Cependant, avant que le savoir sur les accouchements ne soit transmis par un formateur lors des cours, il était diffusé oralement entre les matrones. Les ouvrages des XVII^e et XVIII^e siècles marquent le moment où «l'observation pertinente et personnelle, la volonté de recherche originale ont pris le pas sur le respect des ancêtres» (Laget, 1982), et où le savoir des matrones devient obsolète face aux connaissances techniques des hommes. Les femmes représentées dans ces manuels ne sont que «des images de femmes dont les reflets sont fixés par des regards d'hommes» (Vouilloz-Burnier, 2014). C'est ainsi que l'on observe «deux discours, deux savoirs différents» (Vouilloz-Burnier, 2014), entre un discours masculin et livresque et un discours fémi-

nin resté populaire et principalement oral (Vouilloz-Burnier, 2014). Ces sages-femmes sont les confidentes des femmes, comme

Venel le rapporte dans son manuel: «personne n'est plus à la portée de le connaître de bonne-heure que les sages-femmes, surtout à l'égard des femmes du peuple, qui ne consultent guère que les sages-femmes pour leurs maux de matrice» (Venel, 1778), ce qui est un facteur de motivation de rompre le lien, ou de l'utiliser, comme nous le verrons ensuite. Par ces manuels, Venel et les autres auteurs d'ouvrages d'obstétrique rompent l'esprit de filiation féminine qui existait dans la tradition orale, prenant alors entièrement part à leur formation.

La naissance déprivatisée

La crainte de la dépopulation du XVIII^e siècle et les arguments des accoucheurs contre les matrones convainquent les autorités du besoin d'une réforme de l'obstétrique pour «mettre fin à ces horreurs, au nom de l'humanité» (Gélis, 1977a), consacrant ainsi le pouvoir des hommes sur l'acte féminin. L'idée que les pouvoirs publics «peuvent et doivent intervenir pour réglementer les comportements démographiques et veiller au perfectionnement de l'espèce fait son chemin» (Gélis, 1988). Ce besoin est pour



Angélique du Coudray (1712-1794), sage-femme française qui a enseigné l'art des accouchements dans toute la France de manière itinérante.

eux l'occasion de changer les considérations sur la naissance, la déprivatisant en en démontrant la nécessité de leur contrôle. Dans une volonté de ne pas laisser aux

*La profession de sage-femme naît véritablement
«sous la tutelle du
pouvoir politique et du
pouvoir médical.»*

MARILÈNE VUILLE, 2009

femmes le pouvoir qui était alors le leur lors de cet événement, les accoucheurs profiteront du nouvel intérêt des autorités pour l'accouchement pour s'insérer dans la brèche. En critiquant les matrones, ils s'affirment comme seuls compétents à pouvoir instruire les sages-femmes et ainsi sauver le pays.

Alors que l'accouchement était un moment féminin, où «l'entraide [constitue] donc longtemps le seul recours des femmes; la voisine accouche la voisine et la mère sa fille» (Gélis *et al.*, 1978), l'établissement d'une formation et de manuels permet aux hommes de s'introduire dans ce territoire féminin, d'instruire la sage-femme et de la détacher de la matrone. L'instruction, en plus d'une véritable volonté d'éviter les décès en couches, est également «l'histoire d'une relation entre des hommes disposant de titres, de diplômes et de femmes» (Vouilloz-Burnier, 2014). Le médecin n'étant appelé qu'en cas de grave danger et le père écarté de la naissance, l'intrusion masculine se fait tout d'abord dans l'activité des sages-femmes au travers des lois, puis dans leur formation. Ils peuvent alors contrôler le corps féminin, auquel ils n'avaient auparavant pas accès, au travers de la sage-femme, qui leur est désormais liée par les lois et par leur formation.

L'encadrement juridique et médical de la sage-femme change totalement son rôle: «La sage-femme devient une intermédiaire entre la population et l'institution médicale

et [...] devient ainsi un élément fondamental de médicalisation des campagnes et, par elle, les autorités politiques obtiennent aussi un contrôle étroit de la population» (Clerc, 2004). Les autorités et les hommes s'introduisent dans un domaine féminin grâce aux sages-femmes. La sage-femme se trouve véritablement au cœur d'intrusions, tout d'abord des autorités dans sa pratique grâce aux lois, puis des hommes dans le domaine de l'accouchement grâce aux formations, données exclusivement par des hommes. La profession de sage-femme naît véritablement «sous la tutelle du pouvoir politique et du pouvoir médical» (Vuille, 2009). Dès le XVIII^e siècle, la sage-femme devient l'instrument des hommes qui leur permet de pénétrer dans ce monde féminin qui leur était interdit jusqu'alors, sous couvert d'une volonté d'endiguer une trop forte mortalité des mères et des nouveau-nés et ainsi empêcher une dépopulation de l'Europe. En réalité, «derrière ces intentions humanitaires, s'exerce bien évidemment la volonté d'un contrôle» (Laget, 1982). ◉

Références

- Archives cantonales vaudoises (1770)** Bj 21, Mémoire du boursier Secrétan sur les médecins, chirurgiens, apothicaires et accoucheuses du pays de Vaud.
- Augier du Fot, A. A. (1784)** Catéchisme sur l'art des accouchements pour les sages-femmes et les jeunes chirurgiens, fait par l'ordre et aux dépens du gouvernement, Paris: Didot le jeune & Ruault (1^{ère} édition à Soissons et Paris en 1775).
- Bourgeois, L. (1652)** Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, foeconditee, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux naiz suivi de l'Instruction à ma fille. publié en 1992, Côte-femmes.
- Clerc, S. (2004)** De la naissance à la maison à l'accouchement à l'hôpital: la situation professionnelle des sages-femmes vaudoises face à la médicalisation de la naissance (1874-1939). Thèse en histoire, sous la direction de Vincent Barras et François Jequier, Lausanne: Université de Lausanne.
- Ferrari-Clément, J. (1987)** Marguerite, sage-femme vaudoise ou la naissance autrefois. Lausanne: Editions de l'Aire.
- Gélis, J. (1977a)** Sages-femmes et accoucheurs: l'obstétrique populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles. *Annales. Economies, sociétés, civilisations*; n. 5, pp. 927-957.
- Gélis, J. (1977b)** La formation des accoucheurs et des sages-femmes aux XVII^e et XVIII^e siècles. Evolution d'un matériel et d'une pédagogie. *Annales de démographie historique*; pp. 153-180.
- Gélis, J., Laget, M. & Morel, M.-F. (1978)** Entrer dans la vie: Naissances et Enfances dans la France traditionnelle. Paris: Gallimard.
- Gélis, J. (1984)** L'arbre et le fruit. La naissance dans l'Occident moderne. XVI^e-XIX^e siècle. Paris: Fayard.
- Gélis, J. (1988)** La sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie. Paris: Fayard.



Mélanie Huguenin-Virchaux, chercheuse associée à l'Institut des humanités en médecine (Centre hospitalier universitaire vaudois – Université de Lausanne), diplômée de master en sciences historiques à l'Université de Neuchâtel.

À paraître aux éditions Alphil: *Une intrusion masculine dans un domaine féminin: les sages-femmes de Suisse romande de 1750 à 1850 au cœur d'une politique de contrôle*.
melanie.huguenin-virchaux@chuv.ch

- Huguenin-Virchaux, M. (à paraître en 2022)** Une intrusion masculine dans un domaine féminin: les sages-femmes de Suisse romande de 1750 à 1850 au cœur d'une politique de contrôle. Neuchâtel: Alphil.
- Laget, M. (1982)** Naissances, l'accouchement avant l'âge de la clinique. Paris: Editions du Seuil.
- Lazard, M. (2001)** Les Avenues de Fémynie. Les femmes et la Renaissance. Paris: Fayard.
- Olivier, E. (1939)** Médecine et santé dans le Pays de Vaud au XVIII^e siècle – 1675-1798. Lausanne: Editions de la Concorde.
- Paré, A. (1970)** De la Génération de l'homme, in *Œuvres complètes*. Tome 2, Genève: Slatkine.
- Sage-Pranchère, N. (2009)** Etude comparée de deux projets de cours d'accouchement à la fin du XVIII^e siècle. *Histoire, économie & société*; No. 2, pp.37-58.
- Tanner, M. (2001)** Début d'une profession: obstétrique et formation des sages-femmes dans le Pays de Vaud au 18^e siècle. Thèse en médecine, sous la direction de Vincent Barras, Lausanne: Université de Lausanne.
- Tendon, E. (1995)** De la matrone à l'accoucheur: la lente défaite des femmes. *Femmes suisses et le Mouvement féministe: organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses*; No. 5, Vol. 83.
- Tissot, S. A. (1761)** Avis au peuple sur sa santé. Lausanne: Imprimerie de J. Zimmerli.
- Vouilloz-Burnier, M.-F. (1995)** L'accouchement entre tradition et modernité. Sierre: Monographic.
- Vouilloz-Burnier, M.-F. (2014)** Sages-femmes. *Dictionnaire historique de la Suisse DHS*; <https://hls-dhs-dss.ch> (consulté le 23.06.2021).
- Vuille, M. (2009)** Les sages-femmes vaudoises face à l'accouchement sans douleur (ASD) (1950-1989). Rapport de recherche, Lausanne: Haute Ecole de la Santé La Source.